

GROUPE SFPI (anciennement dénommé EMME) :

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité entre Arc Management et CM-CIC Securities

Paris le 11 décembre 2015 - GROUPE SFPI annonce ce jour la conclusion entre CM-CIC Securities et Arc Management, actionnaire de référence du GROUPE SFPI, d'un contrat de liquidité qui sera mis en œuvre à compter du 11 décembre 2015.

Ce contrat a pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de GROUPE SFPI sur le marché d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR 0004155000).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 75.000 euros en numéraire ont été affectés par Arc Management au compte de liquidité.

Une assemblée générale mixte des actionnaires de GROUPE SFPI a été convoquée le 7 décembre 2015 et se tiendra le mardi 12 janvier 2016, aux fins notamment de soumettre à l'approbation des actionnaires de GROUPE SFPI (i) une résolution relative à l'autorisation de rachat par GROUPE SFPI de ses actions propres, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, ainsi (ii) qu'une résolution portant sur l'autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions, pour une durée de dix-huit mois.

Suite à l'approbation des résolutions susvisées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GROUPE SFPI, le contrat de liquidité conclu entre Arc Management et CM-CIC Securities sera résilié et remplacé par un contrat de liquidité conclu directement par GROUPE SFPI.